Envoyé en préfecture le 26/06/2024
Reçu en préfecture le 26/06/2024
Publié le
ID : 009-200066223-20240626-DE_2024_52-DE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE
Arrondissement de Saint Girons
Canton Arize Lèze

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 26 juin à dix-huit heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 17/06/2024
Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de membres présents : 32
Nombre de procurations : 5
Votes pour : 36
Votes contre : 0
Abstentions : 1

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), RANCE Sylvie (Castéras), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BUSATO Philippe (Fornex), CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, BLANDINIERES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras).

ETAIENT ABSENTS : CAMPS Frédéric(Les Bordes sur Arize), MOREAUD Rosine (Castéras), TEXIER Lionel (Lanoux), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize),

ETAIENT EXCUSES: SARDA Manuel (Artigat), COURTIAL Anne (Castex), BUFFA Roger (Durfort), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), PANIFOUS Laurent (Le Fossat), LLUIS Claude, DEDIEU Alain (Lézat sur Lèze), ROUMAT Guy (Le Mas d' Azil), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

PROCURATIONS: SARDA Manuel à VANDERSTRAETEN François, BUFFA Roger à COUSTURE Eliane, LLUIS Claude à BLANDINIERES Lydia, DEDIEU Alain à COURNEIL Jean-Claude, ROUMAT Guy à MARTINEZ Rolande

SECRÉTAIRE DE SEANCE : VANDERSTRAETEN François

Délibération n° 2024-52 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : **SCHEMA INTERCOMMUNAL DES MOBILITES DURABLES – PLAN D'ACTIONS**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes a initié l'élaboration d'un schéma des mobilités durables sur son territoire, dans l'objectif de réaliser des itinéraires cyclables continus sur les deux vallées mais également d'inciter à la pratique du vélo, autant pour les déplacements du quotidien que pour les usages de loisirs et touristiques.
L'EPCI a été lauréate de l'appel à projets AVELO 2 de l'ADEME en 2022 et a bénéficié de financements de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département de l'Ariège.

Grâce à ces co-financements et au soutien de ses partenaires, la CCAL a engagé des études pré-opérationnelles qui ont consisté à :
- étudier la mise en place de panneaux de signalétique tout au long de l'itinéraire
- étudier la faisabilité de solutions d'aménagement sur un itinéraire complexe reliant trois communes situées en zone montagne (Pailhès – Sabarat – Le Mas-d'Azil, le long de la RD919).
- mettre en place une campagne d'animation et de communication engageante

Dans ce cadre, les études d'opportunité ont permis de :
-> Initier une stratégie d'implantation et la priorisation concernant le jalonnement préconisé
--> Ebaucher une charte graphique sur la signalétique
---> Réfléchir de manière globale au traitement des carrefours
----> Estimer les enveloppes financières pour la mise en œuvre du projet

Sur le tronçon problématique le long de la RD 119 entre Pailhès et Le Mas-d'Azil, la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour la création d'un aménagement dédié aux mobilités douces a permis d'atteindre les objectifs suivants :
-> Evaluation du besoin des usagers en termes de mobilités actives (réalisation d'un questionnaire en ligne)
--> Étude technique de la voie : mesures, points de vigilance, opportunités…
---> Proposition d'aménagement : type d'aménagement, esquisses avec un estimatif des travaux sur la base de deux scénarii

Envoyé en préfecture le 26/06/2024
Reçu en préfecture le 26/06/2024
Publié le
ID : 009-200066223-20240626-DE_2024_52-DE

La réalisation de ces études d'opportunité et pré-opérationnelles a permis d'évaluer un plan d'investissement pluriannuel prévisionnel pour la réalisation d'une première phase de travaux (2025-2026) :

DEPENSES	
DESCRIPTION	***MONTANT HT***
Côté vallée de l'Arize (15km)	***575 591 €***
Pôle mobilité Daumazan	*57 200 €*
Aménagements sur voirie	*181 391 €*
Aménagement tronçon voie verte entre Borde crémade et Courbaut d'en bas (Daumazan-Campagne)	*150 000 €*
Aménagement tronçon voie verte entre Les Bordes et Sabarat	*100 000 €*
Halte La-Bastide-de-Besplas	*5 000 €*
Halte Daumazan	*7 000 €*
Haltes Campagne-sur-Arize, Les Bordes et Sabarat	*12 000 €*
Côté vallée de la Lèze (17km)	***549 460 €***
Pôle mobilité Lézat	*28 260 €*
Aménagements sur voirie	*192 200 €*
Aménagement tronçon voie verte entre Le Claou et Vittoria (Lézat-Le Fossat)	*177 000 €*
Halte Moulins de Lézat	*70 000 €*
Halte Lac de st Ybars	*30 000 €*
Halte Eglise de Ste Suzanne	*2 000 €*
Halte Chapelle St André (Le Fossat)	*50 000 €*

TOTAL DEPENSES	***1 125 051 €***

Monsieur le Président explique qu'une campagne d'animation a pu également être mise en place par le biais de :

- Un service mobile ILOVELO sur les événements du territoire, qui a eu lieu d'avril 2022 à octobre 2023
- La réalisation d'une campagne « SAVOIR ROULER A VELO » dans les deux collèges du territoire sur l'année scolaire 2023-2024
- La location de 3 Vélos à Assistance Electrique (VAE) à la collectivité pendant 1 an

A la demande de l' ADEME pour le paiement de la subvention, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'élaborer une stratégie de mise en œuvre du projet qui se déclinerait par les actions suivantes :

- Calibrer les investissements dans le temps selon les facilités foncières
- Réaliser une communication engageante avec les partenaires touristiques et les EPCI voisins (CC Volvestre)
- Continuer les acquisitions foncières et les négociations avec le CD09 sur la RD119
- Utiliser l'outil des Emplacements Réservés dans le PLUi

Il propose d'étudier la faisabilité pour la réalisation des actions suivantes à court terme (2025-2026):

Secteur de la vallée de la Lèze : Aménagement du tronçon Lézat-sur-Lèze (frontière avec Saint-Sulpice) - Le Fossat
+ des haltes (Moulins de Lézat, Eglise de Sainte Suzanne, Lac de St Ybars, Chapelle St André)
+ du pôle mobilités de Lézat-sur-Lèze (foyer rural)

Secteur de la vallée de l'Arize : Aménagement du tronçon La Bastide de Besplas (frontière avec Montesquieu) - Sabarat
+ des haltes (Chapelle de La Bastide, Daumazan, Campagne, Les Bordes, Sabarat)
+ du pôle mobilités de Daumazan-sur-Arize
Il s'agira notamment de régler la problématique foncière de Borde Crémade à Daumazan

Envoyé en préfecture le 26/06/2024
Reçu en préfecture le 26/06/2024
Publié le
ID : 009-200066223-20240626-DE_2024_52-DE

Monsieur le Président propose également d'étudier une stratégie d'intervention à moyen terme (2026-2028) :

Secteur de la vallée de la Lèze : Aménagement du tronçon Le Fossat - Pailhès
+ des haltes (Artigat, Pailhès) + du pôle mobilités de Pailhès
Il s'agira notamment de régler la problématique foncière de Brugniac à Pailhès et de Pédengabre à Artigat

Secteur de la vallée de l'Arize : Aménagement du tronçon Sabarat – Le Mas-d'Azil
+ des haltes (Castagnès) + du pôle mobilité de Sabarat
Il s'agira notamment de régler la problématique foncière concernant les aménagements sur le voirie départementale et acter l'engagement du Conseil Départemental de l'Ariège sur la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre une délibération pour :
- L'élaboration de la stratégie de mise en œuvre du projet ;
- Etudier la faisabilité pour la réalisation des actions à court terme (2025-2026)
- Etudier une stratégie d'intervention à moyen terme (2026-2028) ;
- Etudier des solutions afin de régler les problématiques foncières ;
- Affiner le chiffrage proposé par le biais d'études complémentaires ;
- Quantifier précisément les modalités et le coût d'investissement et de fonctionnement ;
- Promouvoir l'opération sur le territoire
- L'autoriser à consulter les partenaires (Etat, Région, Département) suivant le plan d'investissement pluriannuel présenté afin d'évaluer la faisabilité financière de l'opération et la planification des actions.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :
- donne mandat à Monsieur le Président pour consulter les partenaires
- donne mandat à Monsieur le Président pour mettre en œuvre les diverses études complémentaires sur l'opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
VANDERSTRAETEN François

Le Président,
COURNEIL Jean-Claude